

en disant qu'il doit exposer au peuple les deux parties de l'Evangile, qui sont le dogme et la morale: *In sacris concionibus exponenda in primis sunt quæ fideles credere et facere ad salutem oportet.* On dit: *quæ fideles credere... oportet*, voilà le dogme indiqué; on ajoute: *quæ fideles... facecere ad salutem oportet*, voilà la morale rappelée.

Mais plus que sur la compréhension de l'Evangile, qui embrasse le dogme et la morale, il convient d'insister sur l'interprétation des paroles du divin Maître: *prædictate evangelium*, qui nous a fait montrer le bon prédicateur en celui qui annonce *tout* l'Evangile et le *seul* Evangile. Un tout doit être considéré non seulement dans ses diverses parties, mais dans chacun de leurs membres; c'est pourquoi, pour annoncer *tout* l'Evangile, le bon prédicateur doit exposer aux fidèles les dogmes qui peuvent enivrer de joie leur cœur, comme ceux qui doivent les remplir d'une terreur salutaire; il doit leur faire admirer la divine miséricorde, mais il doit aussi les effrayer saintement par le rappel de la justice divine. Il ne mériterait pas d'être appelé un *bon prédicateur* celui qui, pour flatter l'auditoire, n'exposerait pas sous son aspect véritable, ou même tairait seulement quand il serait nécessaire de l'annoncer, la doctrine révélée sur la gravité des offenses faites à Dieu, et sur les châtiments par lesquels ces offenses doivent être punies dans le temps ou dans l'éternité. Il est évident que cet orateur n'annoncerait pas *tout* l'Evangile, bien plus, il montrerait qu'il a oublié l'obligation, que lui en a imposée Jésus-Christ, d'enseigner l'observation de *tous* ses préceptes: *docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* (Matth. xxviii, 20.) Pas n'est besoin de vous faire remarquer, très chers fils, qu'en refusant le nom de bon prédicateur à qui n'aurait pas exposé l'Evangile *tout entier*, nous supposons qu'aucun motif de prudence louable ne suggère ou ne justifie ce silence. Dans l'exposé de la doctrine catholique, il ne faut, en effet, jamais introduire rien de faux, mais l'on peut tolérer le silence sur une partie de la vérité, quand il n'y a pas obligation d'en parler pour la défense de la foi; bien plus, il faudrait en exiger l'omission, quand, sans obtenir aucun bien, on s'exposerait à produire un mal très réel,